

Saleux infos

Bulletin N° 7 - Août 2015

SOMMAIRE

Démission d'une élue

Elections régionales

Coupage d'électricité

C.H.M. Saleux

Club de l'Avenir –
Judo/Jujitsu - Saleux

Activités périscolaires
Rentrée 2014

Inscriptions à l'école
de musique

Amendes plus chères

Les TAPS évoluent

Nouveau site Internet

Nouveaux enseignants

Accès à l'école Curie

Les inscriptions pour
la rentrée

Forum des
associations

Réderie du FC Saleux

Minibus indisponible

Loto

Chés Vadrouilleus

Infos pratiques pour la
rentrée

Démission d'une adjointe au maire.

Madame Nicole VASSEUR a présenté sa démission du conseil municipal à la fin du mois de juin pour des raisons personnelles. Madame la Préfète a accepté cette démission. Elle ne sera pas remplacée dans sa fonction d'adjointe.

Les élections régionales

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est possible de s'inscrire sur la liste électorales de la commune jusqu'au 30 septembre 2015 à 17 heures.

Coupage d'électricité.

E.R.D.F. nous informe que des travaux sont programmés et conduiront à une coupure d'électricité le jeudi 10 septembre 2015 entre 09 heures et 10 heures 30.

Les zones de notre commune concernées par cette coupure sont : rue du 8 mai, du 87 au 103 et du 86 au 92 de la rue Roger Salengro

Le Club d'Haltérophilie et de Musculations de SALEUX – C.H.M. Saleux

La Fédération Française d'Haltérophilie, de musculation, de Force Athlétique et Culturisme nous informe que le CHM Saleux a obtenu les labels « Club Formateur » et « Santé Musculation Loisir » pour deux années (10.02.2015 à 10.02.2017).

Par courrier en date du 8 juin 2015, le président de la Fédération a adressé ses félicitations à la présidente du CHM Saleux pour l'excellent fonctionnement du club et la qualité des prestations proposées pour le bien-être des adhérents.

A notre tour, nous adressons nos félicitations à madame ROUX, la présidente du club, à monsieur Michel HORUS, l'entraîneur fondateur du club ainsi qu'aux dirigeants.

Le Club de l'Avenir Judo – Jujitsu de Saleux.

Le 27 juin 2015, dans l'après-midi, le Club de l'Avenir de Saleux (Judo – Jujitsu) a fêté la fin de l'année scolaire marquant ainsi la clôture des cours pour la saison 2014/2015.

Au dojo, les judokas ont fait des démonstrations en présence de nombreux spectateurs, essentiellement des parents.

L'après-midi s'est poursuivi par une remise de diplômes à la salle André Chauvin et le pot de l'amitié.

Monsieur VANDEZANDE, le président de l'association depuis douze ans, a prononcé quelques mots pour remercier de nombreuses personnes et notamment les membres de son conseil d'administration qui l'aident énormément dans la direction du club.

Il convient surtout de retenir l'appel lancé par monsieur VANDEZANDE aux parents pour qu'ils assistent à la prochaine assemblée générale et surtout pour qu'ils s'investissent dans la direction du club. En effet, après 12 ans à la présidence de cette association, il souhaiterait mettre un terme à son engagement et cela d'autant plus qu'il n'a pas d'enfant inscrit au club. Il a publiquement annoncé qu'il s'engageait pour une treizième et dernière année.

A maintes reprises, il a tenu des propos identiques mais en l'absence de candidats pour s'engager au conseil d'administration, il a poursuivi son travail. Son arrêt aurait entraîné la disparition du club. Cependant, il convient cette fois-ci de prendre à la lettre l'annonce de son départ à l'issue de la prochaine année.

Par conséquent, il est demandé aux parents de s'engager dans le conseil d'administration et surtout que l'un d'eux se prépare à prendre la relève de la présidence. Attention, il y va de la survie du club qui compte environ 140 pratiquants.

Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : www.saleux.fr
Email : mairie@saleux.fr

Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Les inscriptions à l'école de musique

Le président de l'école de musique « Préludietto » nous informe que les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire auront lieu le samedi 5 septembre 2015 de 14 à 17 heures à la salle Eugène Viandier (préfabriqué en face de la mairie).

Pour d'autres renseignements, appelez le 06.61.96.81.01 (secrétaire) ou le 03.22.95.59.71 (président). Si vous désirez vous renseigner préalablement, pensez à vous rendre au FORUM DES ASSOCIATIONS, auprès du stand « Préludietto », qui se tiendra le même jour à l'Espace Eugène Viandier.

Modifications du code de la route = Infractions réprimées plus sévèrement.

Des modifications ont été apportées au code de la route et certaines infractions voient leur montant passer de 35 € à 135 €. C'est notamment le cas des infractions suivantes :

- Stationnement sur un trottoir.
- Stationnement sur un passage pour piétons.
- Stationnement devant une bouche à incendie.
- Stationnement masquant la signalisation routière.
- Stationnement sur une bande cyclable.

Il y en a bien d'autres mais nous n'avons listé que les plus fréquentes qui sont commises au quotidien. L'application est effective depuis le 2 juillet 2015. **Plus que jamais, soyez donc respectueux du code de la route !**

Les ateliers périscolaires ont un an : ils évoluent (article déjà paru dans le Saleux-Infos de juin)

Les TAP (temps d'activités périscolaires) mis en place dans le cadre de la réforme de l'Ecole Elémentaire ont fonctionné gratuitement pour les familles durant toute l'année scolaire, le vendredi après-midi. Nous avons préalablement expliqué à plusieurs reprises que cette gratuité était expérimentale ; en effet nous n'avions pas lors de la mise en œuvre (septembre 2014) assez d'éléments fiables pour estimer correctement l'impact financier sur le budget communal. Aujourd'hui les données en notre possession permettent une analyse beaucoup moins aléatoire :

-salaires et charges pour les animateurs et les cadres : 38 400 €
 -salaires et charges pour la halte-garderie supplémentaire du mercredi : 4 500 €
 Dépenses de fournitures pédagogiques : 1 000 €
 Total des dépenses : 43 900 €

-aide financière de l'Etat : 50 € par élève 5 (278 élèves) : 13 900 €
 -aide financière de la CAF : 1,50 € par enfant présent chaque vendredi : 8 000 €
 Total des aides : 21 900 €

Il reste donc à la charge de la commune : 22 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a de ce fait décidé de demander une participation financière aux familles des enfants qui seront inscrits aux activités périscolaires en 2015/ 2016.

Il n'est évidemment pas question de financer le reste à payer avec la contribution familiale. De plus nous ne souhaitons pas que cette participation devienne pénalisante quant à la fréquentation des enfants aux ateliers périscolaires. Ceci irait à l'encontre du fondement même de la réforme qui veut ainsi permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours éducatif global, cohérent et harmonieux. Néanmoins les contraintes budgétaires de la commune sont actuellement si sévères que remplir les objectifs et assumer les charges devient un exercice extrêmement difficile. Dans ces conditions, il nous a semblé utile et juste de fixer les tarifs suivants :

Base : 36 séances, le vendredi après-midi, selon le calendrier scolaire.

1,50 € par vendredi pour 1 enfant
 1,00 € par vendredi pour le deuxième enfant d'une fratrie
 Gratuité pour le troisième enfant

Le paiement sera trimestriel au minimum ; les sommes demandées seront donc :

18 € pour un trimestre (54 € pour l'année) pour 1 enfant
 30 € pour un trimestre (90 € pour l'année) pour 2 enfants et plus

Le versement de cette somme se fera lors de l'inscription en mairie auprès du gestionnaire de la régie périscolaire. Les permanences et autres renseignements figurent sur la note distribuée aux familles par le biais des carnets de liaison des élèves.

Si vous avez des interrogations à ce sujet, contactez le secrétariat de mairie qui vous renseignera ou vous orientera vers une personne responsable.

Un nouveau site Internet de la commune sera mis en ligne dans quelques jours.

Un nouveau site sera mis en ligne très prochainement et vous pourrez le consulter à l'adresse www.saleux.fr. Il vous apportera de nombreuses informations. Une mise à jour régulière interviendra chaque semaine.

Un nouveau directeur à l'école Joliot Curie/Louise Dégardin.

Nous souhaitons la bienvenue à monsieur PIERARD Patrick qui prend la direction de l'école de Saleux (Joliot Curie et Louise Dégardin) après le départ en retraite de madame DEQUEVAUVILLER.

Ainsi qu'à madame THIEBAUT Karine qui remplacera monsieur Jean-Luc GLOESS.

Accès à l'école Joliot Curie pendant les travaux de construction de la cantine scolaire.

Nous vous rappelons que l'accès se fera par l'entrée principale située 111 rue Roger Salengro mais aussi par le portillon situé sur l'arrière de la cour. On y accède par la rue du docteur Niquet ou par la rue Renée Cabuzel, rues perpendiculaires à la rue Lucien Barbier.

Les inscriptions pour la restauration scolaire, l'accueil loisirs (halte-garderie) et les temps d'activités périscolaires (rythmes scolaires) pour l'année 2015-2016.

Tous les renseignements relatifs à ces inscriptions (jours et heures des permanences, lieu, tarifs, règlement de la cantine, etc) figurent sur une fiche qui a été transmise aux parents pour l'intermédiaire de leur(s) enfant(s). Elle est également disponible à l'accueil en mairie et peut être consultée sur le site Internet de la commune.

Le Forum des associations locales.

Le Comité des fêtes organise le Forum des associations le samedi 5 septembre 2015 de 14 heures à 17 heures à l'Espace Eugène Viandier. De nombreuses associations locales auront un stand et présenteront leurs activités. L'entrée sera libre et gratuite.

La réderie du Football Club de Saleux.

Le F.C. Saleux organise une réderie le dimanche 6 septembre 2015, rue Jean Catelas à Saleux. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au 06.49.62.18.40 ou 06.03.53.73.17 ou 06.67.03.56.96

Il sera tenu une buvette et il sera possible de se restaurer.

L'indisponibilité du minibus...

L'indisponibilité du minibus ne permet plus d'assurer les transports des aînés que ce soit à Auchan ou Inter ainsi que le jeudi à la réunion hebdomadaire du Club de la Bonne Entente. Un marché sera passé début septembre pour l'achat d'un minicar (9 places) afin de remplacer le minibus mais sa livraison n'interviendra pas avant la fin de l'année dans le meilleur des cas.

Cependant pour le repas des aînés qui se tiendra le samedi 5 décembre 2015 (au lieu du dimanche 6 en raison des élections), un transport sera assuré pour les aînés, soit avec le nouveau mini car, soit avec un mini car de location.

L'indisponibilité définitive du minibus s'explique par le fait qu'il n'est plus aux normes réglementaires et que son ancienneté ne permet pas d'effectuer des travaux pour le mettre en conformité avec la nouvelle réglementation.

Le loto du Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes organise un loto le samedi 19 septembre 2015 à l'Espace Eugène Viandier. Le début des jeux est fixé à 19 heures 30 et l'ouverture des portes à 16 heures 30.

40 tirages à 1€ le carton. A gagner : Machine à laver, lave-vaisselle, sèche-linge, écran plat, Senseo, aspirateur, Karcher, chaîne hifi, micro-onde, machine à coudre, friteuse, bons d'achat, etc....

Carton spécial, couleur jaune à 3€ = un bon d'achat à 150 € - couleur vert à 3 € = un appareil photo.

Vitrine à 3,50 € - Bons d'achat à 25, 50, 75 €.

Contact : 06.09.79.74.83 ou 03.22.33.03.26

Marcher, courir avec chés vadrouilleus d'Saleux.

Vous qui êtes désireux de pratiquer une activité physique sans idée de compétition, pensez que l'association « chés vadrouilleus d'Saleux » propose du sport de loisir chaque dimanche matin. Vous pourrez marcher ou courir dans le cadre d'un groupe propice aux échanges amicaux. Pour en savoir davantage, rendez-vous devant la mairie le dimanche matin à 10 heures ou contactez Madame Rambour, Présidente, au 03 22 89 06 62

Quelques informations concernant la rentrée des classes.

La rentrée des classes aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2015.

Si votre enfant prend son repas à la cantine dès le premier jour, avez-vous pensé à l'inscrire à la cantine scolaire ? A signaler qu'il prendra son repas dès le mardi 1^{er} ?

Si votre enfant est inscrit à la cantine scolaire, avez-vous des tickets pour les repas ?

Une permanence pour la vente des tickets de cantine aura lieu le samedi 29 août de 9 à 10 heures 30 et le lundi 31 août de 16 heures 30 à 18 heures à l'ancienne école Jean Catelas.

Les mêmes tickets que l'an passé seront utilisés. Les prix seront identiques à ceux de l'an passé, il n'y a pas d'augmentation. Ensuite, la vente de tickets se fera le lundi de 16 heures 30 à 18 heures et le samedi de 9 heures 30 à 10 heures 30 à la cantine de la maternelle (derrière la mairie).

Les menus de la cantine pourront être consultés sur le site Internet de la commune comme les années précédentes.

Pour tous les autres renseignements concernant les inscriptions à la cantine scolaire, à la halte-garderie et aux temps d'activités scolaires, vous pouvez les retrouver sur le site internet de la commune www.saleux.fr ou prendre contact avec l'accueil de la mairie.

Infos importantes.

- La rentrée des classes aura lieu le mardi 1^{er} septembre 2015.
- La mise en ligne du nouveau site Internet de la commune dans les prochains jours et au plus tard le 1^{er} septembre 2015.
- Assemblée Générale Ordinaire de la musique municipale de Saleux le samedi 5 septembre à 17h 00, salle de répétition Jacques Leblond.
- L'assemblée générale du « Club de la Bonne Entente » se tiendra le jeudi 3 septembre 2015 à 14 heures 30 à la salle André Chauvin.

Le Conseil Municipal

(Le 25 août 2015)

Le Mot du Maire

Le Maire et l'ensemble des élus souhaitent une bonne rentrée à tous les écoliers ainsi qu'aux enseignants mais aussi à nos collégiens et nos lycéens

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique